

Milice temporaire.—Elle consiste en :

- 35 régiments de cavalerie et d'infanterie montée.
- 68 batteries d'artillerie légère de campagne.
- 13 batteries d'artillerie de siège.
- 11 compagnies d'artillerie lourde.
- 3 sections de tir contre avions.
- 15 compagnies du génie, de campagne.
- 2 compagnies du génie, de forteresse.
- 7 escouades du génie, de campagne.
- 10 compagnies de signaleurs.
- 2 compagnies de signaleurs, de forteresse.
- 7 escouades de signaleurs.
- 21 contingents, corps de formation des officiers.
- 15 unités de mitrailleuses.
- 123 bataillons d'infanterie.
- 12 trains de division, service d'intendance.
- 51 unités des services de santé de l'armée.
- 11 détachements du corps vétérinaire.
- 11 détachements du corps dentaire.
- 11 détachements du train des équipages.
- 12 détachements du corps postal et un bureau de poste de base.

Ainsi qu'on le verra par le tableau suivant, les effectifs de la milice temporaire comportent 9,050 officiers et 116,545 sous-officiers et soldats.

7.—Milice active canadienne, permanente et temporaire, en 1930.

Composition.	Milice active permanente.		Milice active temporaire.	
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.
	nombr.	nombr.	nombr.	nombr.
Etat-major et liste générale.....	18	—	—	—
Cavalerie et infanterie montée.....	415	277	12,802	7,439
Artillerie de campagne.....	409	152	9,236	4,936
Artillerie lourde et de siège.....	51	—	1,600	830
Artillerie de forteresse et sections contre avions.....	232	2	1,426	45
Génie.....	271	16	3,421	812
Signaleurs.....	357	—	4,576	2,220
Escouade de chemin de fer.....	—	—	373	—
Infanterie.....	853	35	75,077	87
Corps d'instruction des officiers.....	—	—	4,329	—
Mitrailleurs.....	—	—	6,515	744
Intendance.....	260	48	1,245	310
Non combattants.....	891	—	4,995	688
Total.....	3,766	530	125,595	18,111

Réserve de la Milice.—Outre la milice active, il existe, mais sur le papier seulement, une réserve de la milice dont les cadres permettraient la levée d'unités supplémentaires en cas d'extrême besoin. Ses effectifs se soumettent bénévolement à l'entraînement et aux manœuvres, lesquels n'entraînent aucune dépense pour le trésor.

Les formations de réserve de la milice active, qu'il ne faut pas confondre avec la réserve de la milice dont il vient d'être parlé, comprennent :

- Les officiers de réserve (personnel spécial).
- Une unité de réserve de chaque unité active.
- La réserve régimentale et les dépôts (cavalerie et infanterie).

Ces unités de réserve de la milice active sont destinées à l'enrégimentation des officiers et des hommes ayant fait leur service dans la milice active ou familiarisés avec la vie militaire. Lorsqu'ils terminent leur service dans la milice active, les hommes ne sont pas automatiquement affectés à la réserve. Ces unités se recrutent par voie d'enrôlement.